

10 Faits divers & Justice

Mis sous scellés depuis quatre ans suite à un litige l'opposant à la SCI NGP

Le propriétaire de l'hôtel Cosmos dénonce une fermeture illégale de sa structure

AEE

Libreville/Gabon

MIS sous scellés depuis quatre ans, suite à un litige opposant son propriétaire à la Société civile immobilière (SCI) NGP, l'hôtel Cosmos, situé au Port-Môle de Libreville, a été vandalisé, il y a environ trois semaines, par des individus non encore identifiés, qui ont tout emporté.

Le responsable de l'infrastructure hôtelière, le Coréen Park Young Sik, soupçonne un complot ourdi contre sa personne, d'autant que le vol, pour le moins surprenant, a été perpétré sur un site gardé en permanence par des vigiles, de jour comme de nuit. Aussi, a-t-il porté plainte aussi bien contre X que contre la SCI NGP.

« La SCI NGP est censée surveiller mon hôtel », explique l'homme d'affaires asiatique, qui se dit convaincu que la mise sous scellés de son établissement est totalement arbitraire et va, selon lui, à l'encontre de la loi.

Ancien directeur technique national de la Fédération gabonaise de taekwondo, Park Young Sik dit soupçonner des personnes mal intentionnées d'en vouloir à son bien qui, insiste-t-il, suscite beaucoup de convoi-



Me Park Young Sik crie au complot contre sa personne.

Photo : D.R./L'Union

tise. Mais il avertit qu'il se battra jusqu'au bout, pour rentrer dans ses droits.

« Lorsque j'ai aménagé sur ce site en 1997, c'était sur une superficie de 90 m² que je louais à l'Oprag. Après des années d'exploitation, nous avons décidé d'agrandir la structure. Pour cela, nous avons contacté toutes les admi-

nistrations compétentes pour nous permettre d'avoir un prolongement de 1300 m² sur la mer. Ce qui a été accepté. Les documents en ma possession en font foi. Puis, soudainement en 2014, pendant qu'un mariage se célébrait dans nos locaux, la société Alliance, gestionnaire à l'époque du patrimoine, débarque flanquée de vi-



L'hôtel Cosmos, au Port-môle de Libreville, est fermé depuis 4 ans.

Photo : Abel Eyeghe/L'Union

giles pour sceller l'hôtel, sous prétexte que nous devons un loyer de 33 millions de francs à l'Oprag. Notre huissier et moi nous sommes rapprochés de l'Oprag pour apurer cette dette. Mais, une fois sur place, grande a été notre surprise de voir le directeur du Recouvrement refuser l'argent, soulignant que le problème n'était plus d'ordre financier, mais ailleurs. Et depuis ce jour, l'hôtel est fermé et les 73 personnes, qui constituaient notre personnel, sont au chômage. La SCI NGP qui gère désormais le Port-Môle maintient les choses en l'état. Je ne cesse de multiplier les démarches afin que ma structure soit à nouveau ouverte. J'en profite d'ailleurs pour interpeller les autorités judiciaires pour prendre à bras-le-corps ce problème, afin que je

puisse rentrer dans mes droits», lance Park Young Sik, visiblement désabusé.

LA POSITION DE LA NGP • Dans le but d'équilibrer l'information, nous nous sommes rendus au siège de la SCI NGP, sis à Batterie IV, pour avoir sa version des faits. Etonnante, la réaction de la personne qui nous reçoit : « Nous n'avons pas grand-chose à dire au sujet de cette affaire (...) La NGP ne sait rien de tout ce qui se passe. Nous vous conseillons plutôt de voir cela avec les responsables de l'hôtel Cosmos, qui savent de quoi il est exactement question. NGP ne peut rien dire et ne peut rien reconnaître. Si l'hôtel est scellé, son propriétaire reconnaît lui-même qu'il a scellé l'hôtel. NGP n'a pas plus à dire là-dessus.»

Affaire à suivre...

Lutte contre les stupéfiants à Meyo-Kyè

Deux amis neutralisés avec un sac de chanvre indien

SCOM

Libreville/Gabon

DEUX Gabonais d'une trentaine d'années chacun ont été arrêtés, il y a quelques jours, par les éléments de la brigade de gendarmerie de Meyo-Kyè, dans le département du Ntem.

Les faits sont les suivants. Le dimanche 20 mai dernier, les gendarmes de la brigade de Meyo-Kyè reçoivent un coup de fil vers 18 heures. L'interlocuteur anonyme informe les agents qu'une importante quantité de chanvre indien se trouve à bord d'un véhicule de marque Toyota Carina 3, conduit par deux amis, à destination de Bitam. Il n'en faut pas plus pour que la direction des investigations mette en alerte des pandores en faction au poste de contrôle du village Ovang Essandone 2. Mieux, une patrouille mo-

bile est vite commise, afin de traquer la voiture suspecte. Dans les moments qui suivent, l'automobile en question est stoppée au poste de contrôle de la petite bourgade.

A ce moment-là, Hubert Ovono tient entre ses mains un sac du genre qui attise la curiosité des agents. Aussi, pris de panique, tente-t-il de prendre ses jambes à son coup. Malheureusement pour lui, il est vite rattrapé.

Interrogé, l'intéressé désigne son ami Richman Eyogo Essono comme étant le propriétaire du bagage encombrant. Sieur Ovono indique même le lieu d'approvisionnement de la drogue. « Nous sommes allés récupérer le colis au village Messome, à l'aide d'un véhicule loué à Meyo-Kyè », aurait-il précisé.

Toute chose que le tribunal va s'employer à éclaircir, Eyogo Essono ayant balayé d'un revers de la



Photo : D.R.

main les propos de son pote, du moins s'agissant de la propriété du sac de stup.

En attendant, copains de longue date, Richman Eyogo Essono et Hubert Ovono, ont été écroués à la prison centrale d'Oyem, jeudi 24 mai dernier, pour détention d'un sac de chanvre indien. Ils seront jugés pour le délit de détention de cannabis. Une infraction prévue et punie par l'Article 208 du Code pénal.

Richman Eyogo Essono (g) et Hubert Ovono pris en photo ici avec le colis suspect.

Faits d'ici et d'ailleurs

Un train percute un troupeau d'éléphants

Un train passagers effectuant la desserte Franceville/Libreville a percute un troupeau d'éléphants, vendredi soir, au niveau de Moyabi. Si on dénombre des décès parmi les pachydermes, en revanche les occupants du train sont indemnes. Ils sont, toutefois, restés en rade de 23 heures à un heure du matin.

Une femme accusée d'avoir violé un adolescent

Une femme de 45 ans, accusée d'avoir violé un adolescent de 14 ans, a comparu vendredi devant le tribunal correctionnel de Cahors. (France). Les faits se sont déroulés du 1er février au 31 mars 2014 à Castel. A l'époque, le jeune homme de 14 ans avait des problèmes de drogue, d'alcool et de scolarité. Sa mère a alors décidé de le confier plusieurs mois à une amie de la famille âgée de 45 ans. Comme il s'agit d'une ancienne toxicomane, la maman pensait qu'elle pouvait aider son fils à se sortir de ses addictions. Grave erreur... Un soir, elle lui a fait boire plusieurs verres de whisky-coca. Puis elle l'a attirée dans sa chambre qu'elle a fermé à clef, avant de le forcer à avoir une relation sexuelle. L'accusée a une toute autre version des faits. « Il m'a demandé un verre de whisky. Nous sommes sortis, il m'a dit que j'étais belle, qu'il aimait les femmes mûres... À deux heures du matin. Il a tapé à ma porte. Il m'a embrassée », a expliqué la quadragénaire. « Il y a eu une relation sexuelle, à l'époque, je faisais 40 kg de plus. Je ne me sentais pas bien. Je me suis sentie désirée. Il me parlait comme un homme, j'ai oublié mon âge » a-t-elle ajouté.

Elle abat son mari au fusil de chasse

Les faits se sont déroulés vendredi soir à Abère (France). Les secours se sont rendus au domicile familial parce que l'homme de 63 ans était blessé par balles au thorax, à la suite d'un coup de fusil. La victime a été transportée à l'hôpital où elle a succombé samedi matin à ses blessures. Ce qui a d'abord été pris pour une tentative de suicide s'est rapidement orienté vers un drame familial. La femme du sexagénaire, âgée de 60 ans, aurait abattu son mari lors d'une dispute. Elle a été placée en garde à vue vendredi soir.

Rassemblés par JNE